

# PRECIPUT ANR

## tranche 2017

Appel à projets dématérialisé

 Charte du Preciput du 27/11/2015

# Objet du PRECIPUT ANR

Le Preciput est un dispositif financier alloué par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) afin d'encourager les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche à adopter une démarche de financement de projet cohérente avec une stratégie scientifique orientée vers l'excellence à travers, notamment, la mise en place autour des équipes opérant les projets sélectionnés par l'ANR d'un « environnement de travail » leur permettant d'être performant.

En leur apportant des financements complémentaires, le Preciput permet aux établissements bénéficiaires d'amplifier le cercle vertueux qui leur a permis de faire émerger et de soutenir des projets scientifiques de haut niveau.

# Modalités d'utilisation du PRECIPUT ANR

Les établissements bénéficiaires du Preciput s'engagent à consacrer les sommes correspondantes reçues au renforcement de la qualité de leur environnement de travail au service de la mise en œuvre de politiques scientifiques orientées vers l'excellence ou les innovations de rupture à travers notamment:

- ✓ Des investissements et maintenance dans des infrastructures, plateformes ou équipements permettant de renforcer leur potentiel de recherche
- ✓ À l'optimisation des fonctions supports de leur établissement en réponse directe et efficace aux besoins des équipes opérant les projets

# Compte-rendu d'utilisation du PRECIPUT ANR

Chaque établissement bénéficiaire doit mettre en place en interne une procédure permettant de tracer l'utilisation qui est faite des crédits versés par l'ANR dans le cadre du Preciput et, notamment, la nature des charges financées. Un compte-rendu annuel d'utilisation sera adressé à l'ANR.

# Appel à candidatures 2017

Au titre de la tranche 2017 le solde de l'enveloppe ouverte en 2015 pour le PRECIPUT ANR a été fixée à 25.097,00€

Deux orientations sont proposées:

✓ Le financement de réparation d'équipements hors service

ou

✓ La jouvence des équipements

# Procédure et calendrier

- Le porteur de projet présente une demande de financement via un [Formulaire dématérialisé](#) proposé par le pôle recherche;

Puis:

- Le formulaire est déposé sous forme dématérialisée, avec les pièces requises, **au plus tard le 31 mai 2017 (17h)**
- Le projet est examiné lors de **la Commission recherche du 6 juin 2017**
- Les crédits sont mis à disposition du centre financier dans la foulée

## Pièces à joindre lors de l'AAP Preciput ANR 2017 dématérialisé:

à télécharger via le formulaire

- ✓ Lettre de demande de financement
- ✓ Facture initiale de l'équipement
- ✓ Devis de réparation ou d'intervention
- ✓ Plan de financement

# Critères de sélection de l'octroi de Preciput ANR

## 3 critères principaux

- ✓ Qualité et ambition du renforcement du potentiel de recherche
- ou
- ✓ Niveau d'optimisation des fonctions supports en réponse directe aux équipes projet
- ✓ Rapport coût / renforcement

Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
en charge de la Recherche et de la Valorisation

Georges Dalleau